

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 22 MARS 2021

DELIBERATION N°79/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D'AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	16 MARS 2021	16 MARS 2021
40	32	37		
OBJET : Attribution du lot n°1 de la Zone d'Activités La Massane 3				
RESUME : La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles engage la commercialisation des lots de la Massane 3. Il est proposé à l'assemblée communautaire d'approuver l'attribution du lot n°1 à l'entreprise MAISON ECO NATURE, M José ROCHA.				

L'an deux mille vingt et un,
le vingt-deux mars,
à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes d'Eygalières, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; ESCOFFIER Lionel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GALLE Michel ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PERROT-RAVEZ Gisèle ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard.

ABSENTS : MMES ET MM. BLANCARD Béatrice ; GARCIN-GOURILLON Christine ; MARECHAL Edgard.

PROCURATIONS :

- De MME. JODAR Françoise M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. LICARI Pascale à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De MME. BODY-BOUQUET à M. COLOMBET Gabriel ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GALLE Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WIBAUX Bernard

Le conseil communautaire,

Rapporteur : Yves FAVERJON

Monsieur le Vice-président expose à l'assemblée que les opérations d'aménagement de l'extension n°3 de la Zone d'activité de La Massane se poursuivent. Le démarrage des travaux est programmé pour le mois de juillet 2021, la durée du chantier étant estimée à 3 à 4 mois, la livraison de l'opération est prévue pour fin octobre 2021.

Deux lots seront proposés aux entreprises : le n°1 de 9.454 m² et le n°2 de 1.270 m².

Les lots des Zones d'activités communautaires sont attribués suite à une étude détaillée des demandes par les élus de la Commission Economie.

Monsieur le Vice-président indique que les élus ont souhaité attribuer le lot n°1 à l'entreprise MAISON ECO NATURE, représentée par M José ROCHA, lors de la commission d'attribution du 19 février 2021.

Délibère :

Article 1 : Approuve l'attribution du lot N°1 de 9.545 m² située dans la Zone d'activité de La Massane 3, à l'entreprise MAISON ECO NATURE ou à toute personne physique ou morale la représentant ;

Article 2 : Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier ;

Par : **POUR : 37 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.